

Nantes, le 7 mars 1989

Labo CSRU - 16/89 - ML/MU

Monsieur le Directeur des Affaires  
Maritimes des Pays de la Loire

44049 NANTES CEDEX 04

COPIE

Objet : Demande d'aide régionale au titre des cultures marines.  
Programme 1989 - Ferme marine d'élevage de turbots.

Par lettre n° 228/AE.2 du 16 février 1989, vous avez bien voulu demander l'avis de l'IFREMER sur la demande de subvention pour la création d'une ferme marine en presqu'île guérandaise, dont l'activité et la production seront axées principalement sur l'élevage de turbot.

La lecture du dossier m'amène à formuler les remarques suivantes.

Le dossier présenté contient peu d'élément permettant de juger le niveau de connaissance technique et de maîtrise technologique.

Les seuls éléments portent sur les performances zootechniques au travers de l'échéancier des productions. Les prévisions de passage de 5 g à 17 kg en 24 mois sont optimistes si on tient compte des variations saisonnières de température.

Ces performances ont été obtenues dans des sites de centrales où la température de l'eau a pu être maintenue constante à 16° (au dessus de 16°)

On peut noter également une absence de référence pour une filière encore expérimentale en France. Ceci entraîne un risque non négligeable de pertes et de retards au cours des premières années. Il faudrait prévoir une montée en puissance plus étalée et des frais financiers beaucoup plus importants.

Le prix de vente projeté paraît être plutôt optimiste.

Sans être défavorable notre avis pourrait être plus circonstancié si le dossier technique comportait des données sur les courbes de croissance, les volumes d'élevage, le type d'alimentation projeté.

OK

Le Chef du Laboratoire C.S.R.U.  
de NANTES

M. LEGLISE